

La commune d'Andouillé propose

# LE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

POUR LES  
16 - 18  
ANS

## PETITS BOULOTS CONTRE ARGENT DE POCHE

DOSSIER À RETIRER EN MAIRIE

MISSION  
à 15 €

### INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

GWENDOLINE LEBLANC  
COORDINATRICE ENFANCE-JEUNESSE  
LA DAUMERIE - ANDOUILLE 53240  
09.61.67.83.14 / 06.14.81.27.02  
ENFANCE-JEUNESSE@ANDOUILLE.FR



## DISPOSITIF ARGENT DE POCHE KESAKO ?



**C'EST QUOI ?**  
C'est un dispositif mis en place par la Mairie d'Andouillé qui permet aux jeunes de gagner de l'argent de poche en participant à des petits travaux permettant d'améliorer la vie de la commune.

**POUR QUI ?**

Tous les jeunes du territoire, âgés de 16 à 18 ans.

**AVEC QUI ?**

L'équipe communale et l'encadrant du dispositif "argent de poche" sont là pour guider les participants dans leurs missions.

**QUAND ?**

Pendant les vacances scolaires, sauf à Noël.

**DURÉE ?**

4 demi-journées de 3h, soit 12h au total

**QUELLE CONTREPARTIE ?**

3h de travail effectuées sont de 15€, soit 60€ pour 4 demi-journées effectuées. Il est possible d'effectuer jusqu'à 20 demi-journées de chantier par an.

**COMMENT POSTULER ?**

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site de la mairie d'Andouillé. Une fois le dossier complet, vous devez le déposer à la MAISON DES JEUNES ou à la mairie au plus tard 5 jours avant la période du chantier souhaité. A l'issue de cela, un entretien sera fixé avec le jeune lors duquel un contrat en deux exemplaires sera remis. Ce contrat sera à remettre complète et signé au plus tard 3 jours avant le début du chantier. Les jeunes retenus pour les chantiers seront prévenus quelques jours avant.

Autorisation parentale ou représentant légal :

Cette autorisation est à faire compléter impérativement par le responsable légal !

Participation au dispositif « Argent de poche »

Madame,  Monsieur : ..... responsable légal de : ..... L'autorise à participer à l'opération "Argent de poche" mise en place par la commune d'Andouillé.

Droit à l'image :

Dans le cadre des chantiers "argent de poche" mis en place par la commune d'Andouillé, des photos ou des reportages peuvent être réalisés, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue de mon enfant.  Refuse les prises de vue de mon enfant.

Départ fin de chantier :

Madame, Monsieur : ..... responsable légal de : ..... L'autorise à quitter le lieu du chantier :

Seul et par ses propres moyens.  
 Accompagné par : .....

**(Ces personnes devront être en mesure de justifier leur identité)**

Fait à : ..... Le : .....

**Signature du représentant, précédée de la mention « lu et approuvé »**



**Dossier d'inscription au dispositif argent de poche**

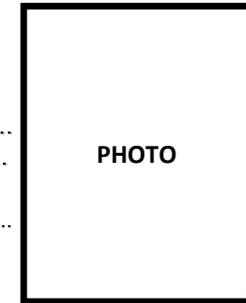
Pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans

Informations et coordonnées :

NOM : .....  
Prénom : .....

Adresse : .....  
Sexe (cochez) :  M  F  
Date de naissance : ...../...../..... Âge : .....

Téléphone : ..... Mail: .....@.....  
Situation :  Lycéen(ne)  étudiant(e)  autre préciser : .....  
Nom de l'établissement : ..... Ville : .....



**Merci de remplir tous les champs.**

Personne à contacter en cas d'urgence :

NOM	LIEN DE PARENTÉ	CONTACT :

Pièces à joindre obligatoirement au dossier :

- Dossier d'inscription ci-joint
- Lettre de motivation et CV
- Copie carte d'identité
- Copie de la carte vitale
- RIB au nom du participant ou autorisation pour versement pour l'indemnité sur le compte du représentant légal accompagné de son RIB.
- Contrat de participation signé (celui-ci sera remis lors de l'entretien)

**Attention tout dossier incomplet sera refusé.**